

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

**OBJET : Budget principal, budgets annexes de l'eau potable et des parcs de stationnement.
Décision modificative n°1 de l'exercice 2015**

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de décision modificative n°1 pour 2015 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte principalement des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif notamment des crédits transférés du chapitre 012 au chapitre 011 pour le remboursement par la ville à la CAPC du coût employeur des 3 agents du service urbanisme et plusieurs opérations d'ordre qui concernent la renégociation de l'emprunt toxique.

Le budget annexe des parcs de stationnement comporte également des virements de crédits entre chapitres.

Il n'y a aucune modification sur le budget annexe de l'eau potable.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal n° 1 du 29 janvier 2015 adoptant le budget primitif 2015,

VU la délibération du conseil municipal n° 5 du 25 juin 2015 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2015 intégrant les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2014,

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2015 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

et décide d'étaler les pénalités de renégociation de la dette sur la durée résiduelle de l'emprunt.

Budget Principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	2 210 000,00 €	2 210 000,00 €	9 302 404,08 €	9 302 404,08 €
TOTAL	2 210 000,00 €	2 210 000,00 €	9 302 404,08 €	9 302 404,08 €

Budget annexe de l'eau potable : NEANT**Budget annexe des parcs de stationnement :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	0 €	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	€	€	0 €	€

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 29/09/2015

Publié au siège de la mairie, le 29/09/2015

n° 5844

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER